



Info avant visite d huissier

Par **tanirt**, le **05/06/2013** à **05:15**

Bonjour,rnrnJ'ai reçu un courrier d'huissier pour titre exécutoire de saisie des meubles. Sachant que je ne possède pas de meubles et que, suite à des problèmes financiers, je suis en attente de décision de justice pour expulsion, un avocat m'a conseillé de laisser venir l'huissier à mon domicile. Sachant qu'il peut passer au bout de huit jours, je l'ai appelé afin de connaître la date à laquelle il va passer afin d'être présente et je l'ai informé que j'ai trois enfants (5 mois, 2 ans et 4 ans) et que je voudrais éviter qu'ils soient traumatisés. La réponse de la personne au téléphone est que l'huissier ne prend pas de rdv, ce que je n'ai pas demandé, et que, de toute façon si je suis pas là, il travaille avec un serrurier.rnrnDans la mesure où je les appelle, peuvent-ils refuser de me donner leur jour de passage ? Je n'ai pas envie de passer des journées entières à la maison, déjà que je sors peu, je veux pas priver les enfants du soleil.rnrnMerci pour votre aide.